



--A tous les médias--

Arue, le 03 Avril 2020

Objet : Communiqué de la CPME de Polynésie française du 3 avril 2020

La CPME de Polynésie française, suite à la crise sanitaire et économique sans précédent qui touche notre Pays, tient par ce communiqué à exprimer son inquiétude quant aux conséquences de l'arrêt d'activité des entreprises et des salariés et de sa répercussion sur le paiement des loyers des professionnels et des particuliers.

C'est la raison pour laquelle, la CPME demande à l'ensemble des propriétaires de locaux professionnels ou de biens immobiliers locatifs à destination des salariés, de bien vouloir prendre en compte la situation des entrepreneurs et salariés qui ne peuvent plus exercer de façon normale leur activité.

Dans ce cadre exceptionnel, elle sollicite leur bienveillance et leur solidarité pour ne pas exiger l'impossible des locataires professionnels et particuliers, en privilégiant temporairement des solutions d'exonération totale ou partielle, ou de report avec étalement pour le mois d'avril 2020 selon les cas.

La solidarité a toujours été en Polynésie française notre force et l'une de nos valeurs, c'est donc aujourd'hui l'appel que nous lançons à tous, pour qu'ensemble nous puissions traverser cette crise et préparer la relance économique le moment venu.

Au nom du Bureau Confédéral de la CPME.

Président
de la CPME de Polynésie française
Christophe PLEE